

MAURICE BIRADE

ESC
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE
RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
RELATIF A L'APPORT EN NATURE DE TITRES DE SOCIETE
DEVANT ETRE EFFECTUE PAR LES SOCIETES SAS AURA Industries
ET SAS BPO CONSULTING
A LA SOCIETE SAS Groupe ALCOM
DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE SAS Groupe ALCOM

19 , Rue des Vignes

10410 - VILLECHETIF

MAURICE BIRADE

ESC
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE
RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE

INTRODUCTION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés de la société SAS Groupe ALCOM en date du 10 Juin 2026 relative à l'apport en nature de titres de sociétés devant être effectué par les sociétés SAS AURA Industries et SAS BPO CONSULTING à la société SAS Groupe ALCOM dans le cadre d'une augmentation de capital de cette dernière, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 223-9 du Code de commerce .

La valeur totale nette de cet apport en nature relatif à des actions de la société SAS ALCOM Industries, à savoir, 959984 actions pour la société SAS AURA Industries et 50000 actions pour la société BPO CONSULTING, a été arrêtée à la somme totale de 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros), sur la base des éléments suivants :

- États financiers au 30/6/2025 de la société Groupe ALCOM , établis par le cabinet d'expertise comptable DJEC à Reims ;
- K Bis et Statuts des entités dont les titres sont apportés ;
- État des immobilisations incorporelles , corporelles et financières des sociétés dont les titres sont apportés ;
- Contrat d'apport signé entre les parties ;
- Rapport d'évaluation sur l'apport global et sur le Groupe ALCOM établi par Monsieur Xavier BRETHENOUX , conseil de l'entreprise , en date du 9 Mai 2026 ; ;
- Eléments de calcul de l'échange de titres entre la société ALCOM Industries et le Groupe alcom ;
- Informations relatives aux méthodes de valorisation retenues dans le rapport d'évaluation ;
- Tout élément juridique et financier se rapportant à l'opération d'apport dont l'historique juridique de la société SAS ALCOM Industries , le projet de PV d'AGE incluant cet apport en nature et le projet de statuts mis à jour de la société SAS Groupe ALCOM intégrant cette opération .



Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de cet apport en nature de titres de sociétés à la société SAS Groupe ALCOM dans le cadre d'une augmentation de capital n'est pas surévaluée . A cet effet , j'ai effectué mes diligences selon les éléments de doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission . Ces éléments de doctrine professionnelle requièrent la mise en œuvre de diligences destinées , d'une part , à apprécier la valeur de l'apport , de s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions émises par la société bénéficiaire de l'apport augmentée éventuellement d'une prime d'émission et d'autre part , d'apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés .

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport , il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte de faits et circonstances postérieurs à sa date de signature .

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusions selon le plan suivant :

- 1- Présentation de l'opération envisagée et description de l'apport .
- 2- Diligences et appréciation de la valeur de l'apport .
- 3- Synthèse de l'opération .
- 4- Conclusion .

1-PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DE L'APPORT .

Les modalités de réalisation de l'opération peuvent se résumer comme suit :

11 - Contexte de l'opération

Dans le cadre d'une opération globale de simplification capitalistique , les sociétés SAS AURA Industries et SAS BPO CONSULTING souhaitent faire un apport en nature de titres de société , opération qui figurera dans le procès-verbal d'Assemblée générale extraordinaire qui approuvera cette opération . Cette opération consiste en l'échange des actions ALCOM Industries détenues ensemble par Philippe RASCLE (AURA Industries) et Bernard PONSOT (BPO CONSULTING) pour 20,82 % contre des actions du Groupe ALCOM . De ce fait , le Groupe ALCOM détiendra 100 % d'ALCOM Industries et les sociétés SAS AURA Industries et SAS BPO CONSULTING entreront au capital du Groupe ALCOM à hauteur respectivement de 4,17 % et 0,22 % . Cette opération a deux effets bénéfiques à la lisibilité du Groupe ALCOM et à toute opération future sur le capital :



- Sur le plan capitalistique , une simplification et un renforcement du périmètre de consolidation ;
- Sur le plan de la gouvernance , un alignement durable des intérêts des dirigeants opérationnels .

12 - Société Bénéficiaire de l'apport en nature

La société bénéficiaire de cet apport est la société SAS Groupe ALCOM , au capital de 1 385 440 Euros, divisé en 138544 actions de Dix Euros chacune, entièrement libérées , détenues notamment par la holding GAUTIER INVESTISSEMENTS PRIVES pour 75,42 % et le Groupe PRUNAY (partenaire financier minoritaire) pour 19,18 % . Son siège social est situé au 19 , Rue des Vignes à VILLECHETIF (10410) . Son objet principal est une activité de holding , prises de participations et gestion de ces participations , animation de fonds de placement , prestations de services aux filiales et toutes opérations en lien avec l'objet social . La société est immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 829 024 660 (00039) - Code APE :64.30 Z (Fonds de placement et entités financières similaires) , depuis le 13/4/2017 .

Le Groupe ALCOM est un groupe industriel positionné sur l'IA embarquée , l'eau , l'environnement , la souveraineté technologique , la défense , le nucléaire , les drones et la robotique tactique . La philosophie entrepreneuriale du Groupe ALCOM repose sur trois principes :le développement de technologies propriétaires , leur application à des marchés critiques et la conservation d'un ancrage industriel français .

La plateforme technologique duale est structurée autour de trois poles :

- Pole Intelligence Artificielle : briques technologiques liées à l'IA frugale embarquée , capteurs de vision et acoustiques , analyse technologique , audit des réseaux et solutions appliquées au cycle de l'eau ;
- Pole Souveraineté Défense et Nucléaire :
- Pole Drones et Robots tactiques (ALCOM Dynamics), non intégré dans la valorisation car ne générant pas de revenus .



13 - Personnes morales apporteuses

Les apporteurs sont les sociétés suivantes :

- Société SAS AURA Industries au capital de 40 000 Euros , domiciliée à ZI du Buisson -Boulevard Sagnat à ROCHE LA MOLIERE (42230). Son objet est une activité de holding , prises de participation et gestion de ces participations et toutes opérations avec l'objet social . Elle est immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le numéro 393 078 514 (00022) depuis le 20/10/1993 - Code APE :64.20 Z (Activités de holding) et est représentée par Monsieur Philippe RASCLE .

- Société SAS BPO CONSULTING au capital de 50 000 Euros (50000 actions de Un Euro) , domiciliée au 206 ,Chemin des Crêtes à LA-SEYNE-SUR-MER (83500) .Son objet est une activité d'actuaire , conseils en commerce extérieur ,en formation et en organisation , gestion de personnel et de management ,conseils , études financières , franchisage , marketing , portage salarial et toutes opérations en lien avec l'objet social .Elle est immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 982 261 869 (00019) depuis le 5/12/2023 - Code APE:70.22 Z (Cobseils pour les affaires et autres conseils de gestion)et est représentée par Monsieur Bernard PONSOT .

- Les deux sociétés pré-citées sont associées à hauteur de 20,82 % (SAS AURA Industries:19,79 % et SAS BPO CONSULTING :1,03 %) dans le capital de la société SAS ALCOM Industries , société au capital de 4 850 920 Euros , domiciliée ZI du Buisson - Boulevard Sagnat à ROCHE LA MOLIERE (42230) ,immatriculée au RCS de Saint Etienne sous le numéro 993 453 828 (00028) depuis le 30/10/2025 - Code APE :66.30 Z (Gestion de fonds) et dont l'objet social est une activité de holding .Son capital est réparti en actions de la manière suivante : Groupe ALCOM :3 840 936 - AURA Industries :959 984 - BPO CONSULTING :50 000 , soit un total de 4 850 920 .Son premier exercice social se termine le 30 juin 2026 .

14 - Description de l'opération

Cet apport de titres de sociétés sera réalisé avec effet immédiat lors de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire incluant cet apport , lequel sera effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tels que défini par les dispositions de l'article L 223-33 du Code de commerce .



15 - Rémunération de l'apport

En rémunération de cet apport , évalué à la somme totale de 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) , les apporteurs ci-dessus désignés recevront 6083 actions nouvelles de Dix Euros chacune , entièrement libérées , représentant ainsi leur contribution à l'augmentation de capital de la société SAS Groupe ALCOM . Pour la SAS AURA Industries : 5782 actions et pour la SAS BPO CONSULTING : 301 actions .

La rémunération des apports est déterminée sur la base d'une valorisation du Groupe ALCOM de 23 000 KE , soit un montant de 166,01 par action à comparer à une valeur nominale de 10 Eurps par action , dégageant une prime d'émission de 156,01 Euros ;

16 - Base d'évaluation de l'apport

Cet apport net est proposé pour la valeur retenue de 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) à partir des états financiers au 30/6/2025 de la société SAS Groupe ALCOM établis par le cabinet comptable DJEC à Reims , du contrat d'apport signé entre les parties , d'un rapport d'évaluation établi en date du 9 Mai 2026 par le conseil du Groupe , Monsieur Xavier BRETHENOUX , des éléments de calcul de l'échange de titres entre la société SAS ALCOM Industries et la société SAS Groupe ALCOM , des informations relatives aux méthodes de valorisation de la société SAS Groupe ALCOM retenues dans le rapport d'évaluation et des éléments juridiques correspondants .

17 - Description de l'apport

Les apporteurs , SAS AURA Industries et SAS BPO CONSULTING , apportent à la société SAS Groupe ALCOM , dans le cadre d'une augmentation de capital de cette dernière , sous les garanties ordinaires de fait et de droit , des titres de la société SAS ALCOM Industries :

- 959 984 actions pour SAS AURA Industries ;
- 50 000 actions pour SAS BPO CONSULTING ;

Soit un total de 1 009 984 actions .



L'ensemble de cet apport en nature a été évalué à 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) .

2 - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

21 - Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports

J'ai effectué mes travaux et diligences que j'ai estimés nécessaires selon les éléments de doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes applicables en France et à cette mission .

Mes travaux ont porté sur :

- L'examen des états financiers de la société SAS Groupe ALCOM au 30 Juin 2025 établis par le cabinet comptable DJEC à Reims ;
- Les statuts et K Bis des entités concernées par l'apport;
- L'analyse de l'apport global inclus dans le contrat d'apport ;
- L'analyse du rapport d'évaluation en date du 9 Mai 2026 ;
- Le contrôle de la réalité de l'apport et l'exhaustivité des actifs transmis à la société bénéficiaire de l'apport ;
- L'analyse des valeurs individuelles proposées et constitutives de l'apport en nature;
- La vérification, jusqu'à la date de ce rapport , de l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur de cet apport ;
- Une approche directe de la valeur de l'apport , dans son ensemble , à partir de méthodes généralement utilisées dans la profession ;

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après .

22 - Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable .

La valeur d'apport retenue a été fixée à 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) sur la base des derniers états financiers au 30/6/2025 du Groupe ALCOM , d'éléments prévisionnels , du rapport d'évaluation établi par Monsieur Xavier BRETHENOUX , Conseil du Groupe ALCOM , et de différentes méthodes d'évaluation généralement utilisées .



Sur la base d'une valeur économique de 100 % de la société SAS ALCOM Industries retenue à 4 850 920 Euros , correspondant à son capital social compte tenu de la création récente de la société (Octobre 2025) et du fait que son premier exercice social n'a pas encore été arrêté , la quote-part de 20,82 % détenue par les apporteurs dans le capital de la société SAS ALCOM Industries , à savoir les sociétés SAS AURA Industries et SAS BPO CONSULTING , représente une valeur de 1 009 962 Euros . Cette valeur est corroborée avec la part revenant aux deux apporteurs dans la société bénéficiaire , SAS Groupe ALCOM , après cette opération , à savoir ensemble 4,39 % de la valeur du Groupe ALCOM évaluée à 23 000 KE , ce qui représente un montant de 1 009 700 Euros .

La valeur de la société SAS Groupe ALCOM a été déterminée à partir des états financiers au 30 Juin 2025 (Rapport de présentation de l'expert-comptable du 15/10/2025 et Certifiés par un Commissaire aux comptes) dont le total d'actif représente 12 583 393 Euros incluant notamment des participations pour 7 597 240 Euros et une trésorerie de 2 777 489 Euros contre , au passif, des capitaux propres de 7 095 203 Euros . Sur la base d'un multiplicateur de 8 de l'Ebitda 2025 et d'un multiplicateur de 7,7 de l'Ebitda 2026 projeté , la moyenne des deux calculs ressort à 23 000 000 Euros .

Compte tenu des controles supplétifs auxquels j'ai procédé , l'ensemble de ces divers éléments démontre que la valorisation globale de cet apport est cohérente, justifiée et prudente .

Les titres apportés représentent donc un montant retenu de 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) .

S'agissant d'apports en nature purs et simples , la conformité de ces méthodes de valorisation à la réglementation comptable n'appelle pas de commentaire particulier de ma part .

23 - Diligences et appréciation des avantages particuliers

A la lecture des documents , les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de ma part et restent conformes et classiques à ce qui se pratique généralement dans les SAS .



3 - SYNTHESE DE L'OPERATION

Récapitulatif de l'apport en nature effectué par les sociétés SAS AURA Industries et SAS BPO CONSULTING dans le cadre de l'augmentation de capital de la société SAS Groupe ALCOM :

1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) et représenté par l'apport de titres de société de la société SAS ALCOM Industries , détaillé comme suit :

- 959 984 Actions par la société SAS AURA Industries ;
- 50 000 Actions par la société SAS BPO CONSULTING ;

L'ensemble de cet apport en nature représentant donc un montant de 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) .



4 - CONCLUSION

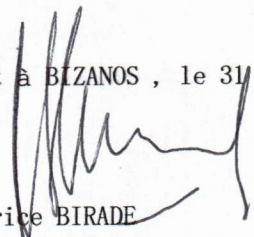
Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport , je conclue que la valeur de l'apport en nature net retenue et s'élevant à 1 009 984 Euros (Un million neuf mille neuf cent quatre vingt quatre Euros) n'est pas surévaluée et en conséquence , que l'actif net total apporté est au moins égal au montant du capital représentatif de l'apport total fait par les sociétés SAS AURA Industries et SAS BPO CONSULTING , ce qui amènera le capital social de la société SAS Groupe ALCOM à 1 446 270 Euros après cette opération , assorti d'une prime d'apport de 949 154 Euros , qui sera inscrite au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'apport et d'émission » sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux . Ces actions seront entièrement assimilées aux anciennes , auront les mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des Assemblées générales .

Cet apport sera rémunéré par 6083 actions nouvelles de valeur nominale de Dix Euros chacune , entièrement libérées , soit 60 830 Euros dans le cadre de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire , SAS Groupe ALCOM , ces actions étant attribuées de la façon suivante en fonction de leur apport respectif :

- pour AURA Industries : 5782 actions
- pour BPO CONSULTING : 301 actions

Soit un total de 6083 actions .

Fait à BIZANOS , le 31 Juillet 2026


Maurice BIRADE
Commissaire aux apports